

**VOUS DEMENAGEZ  
VOUS EMMENAGEZ  
LES DEMARCHES A EFFECTUER**



**Vous déménagez**

**N'oubliez pas** de nous signaler votre départ 48 heures à l'avance et de nous signaler votre nouvelle adresse.

Nous effectuerons la relève et procéderons à la coupure du compteur. Une facture solde vous sera alors adressée à votre nouvelle adresse.



**Attention, si vous omettez de nous signaler votre départ, vous restez titulaire du contrat et vous continuerez à payer votre abonnement ainsi que les consommations enregistrées.**



**Vous emménagez**

**VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT NOUS SIGNALER VOTRE ARRIVEE.**

Plusieurs possibilités :

- en passant à la Régie d'Electricité, 2 rue de la Bruyère à Bitche  
heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h  
le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h
- par FAX au 03.87.96.26.56
- par mail [regie@reb-bitche.fr](mailto:regie@reb-bitche.fr)
- par courrier, Régie d'Electricité de Bitche  
2 rue de la Bruyère  
57230 BITCHE

**Vous devez nous indiquer :**

- vos nom, prénom
- date de naissance
- n° de téléphone
- la date à laquelle vous souhaitez démarrer votre contrat
- la situation exacte du logement (entrée, étage, numéro)

**Vous devez nous fournir :**

- une copie de votre pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport, titre de séjour)

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, appelez le 03.87.96.05.10 aux heures d'ouverture.**